



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune ARGENCES EN AUBRAC

Séance du 29 novembre 2018

NOMBRES DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	43
Convocation en date du 23/11/2018		

Objet :

Exonérations Taxe d'aménagement

L'an deux mille dix-huit
Et le 29 novembre à 20 heures 30

Suivant Arrêté Préfectoral n°2015-322 01 BCT du 18 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle d'ARGENCES EN AUBRAC, à compter du 1^{er} janvier 2016,
Se sont réunis les membres en exercice du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean VALADIER, Maire

Présents : ALBOUZE Geneviève, BALITRAND Michel, BATUT Eric, BES Michel, BOISSONNADE Colette, BORIE Jean-Claude, CARRIE Roland, CHABRAT Henri, CONDON Jean-Eugène, CONQUET Céline, DELBOR Corinne, DIJOLS Jean-Pierre, DUMAS Michel, FEYBESSE Colette, FRANC Christian, GARREL Thierry, GASQ Christiane, GASQ Marie-Paule, IMBERT Arnaud, JOULIA Patricia, LANNE Marie-Pierre, LEBOULENGER Janine, LOUVRIER Paulette, MAGNE Anne, MAXCH Olivier, MIQUEL Vincent, MOULIAC Philippe, NAYROLLES Gilbert, RAFFY Daniel, RAYMOND André, RICHARD Jean-François, RODIER Marcel, ROUQUETTE Michel, SOUREIL Claude, TERRISSE Jean-François, VABRET Murielle, VALADIER Géraud, VALADIER Jean, VENZAC Jean-Baptiste, VEZY Jean-Michel,

Excusé/Représentés :

DAGES Alain (Pouvoir donné à Paulette Louvrier), FRANC Serge (pouvoir donné à Géraud Valadier), GIRBAL Bernard, ROLLAND Frédéric (pouvoir donné à Geneviève Albouze),

Absents :

BALDY Wilfried, BARRAUD Pierre, BESOMBES Rosine, BESOMBES Jean-Bernard, BIRON Gérard, BOUYSSOU Alexandre, CANTUEL Annick, CAYLA David, CAYRON Huguette, CHAYRIGUES Marie-Laure, DELMAS Laurent, DELTHEIL Claire, DOMERGUE Géraldine, DROUILLET Julien, IGNACE André, IMBERT Laurent, PRAT René, RIGAL Jean-Pierre, VACOSSIN Patricia, VAISSIER Hugues, VAYSSIERE Odile, VENZAC Benoît.

Corinne Delbor est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire reprend les principaux points concernant la taxe d'aménagement, institution et calendrier, champ d'application et fait générateur, assiette et taux, exonérations obligatoires,

Monsieur le Maire rappelle l'institution du taux unique de 1% sur l'ensemble du territoire communal d'ARGENCES EN AUBRAC, suivant délibération prise ce même jour,

Monsieur le Maire précise que les collectivités peuvent exonérer en totalité ou partiellement certaines « constructions »,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 331-9,
Invitant le Conseil Municipal à émettre un avis sur de possibles exonérations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

✓ d'exonérer

A 100 %

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L 331-7,

3° Les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L 331-12 du présent code,

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés,

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,

8° Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable,

A 50 %

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation,

✓ renouvelle que les présentes décisions viennent en complément de la délibération instituant le taux de taxe d'aménagement, répond aux mêmes obligations de transmission auprès des services de l'Etat chargé de l'urbanisme et autres formalités

**Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois, et an susdits**

**M. le Maire,
Jean VALADIER**

**Et envoi en Préfecture, le 20 décembre 2018
Pour extrait conforme.**



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Exonérations taxe d'aménagement

.....
Date de décision: 29/11/2018

Date de réception de l'accusé 20/12/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 29112018_207

Identifiant unique de l'acte : 012-200055846-20181129-29112018_207-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2 .3

Finances locales

Fiscalité

exonérations

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : taxe amenagt.pdf (99_DE-012-200055846-20181129-29112018_207-DE-1-1_1.pdf)